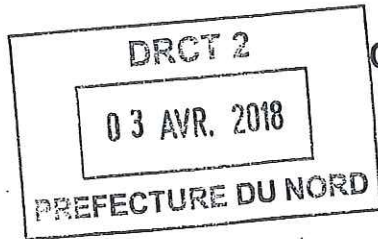


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS SMIRT



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2018
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération n° 2018 – 10

Objet : Recrutement de deux gestionnaires de la Plateforme Régionale de Tests

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 26 mars 2018, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2018 – 01 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Vu le Budget Primitif 2018 voté ce jour, et notamment son chapitre 012,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération 2018 - 05 en date du 8 Février 2018 portant sur l'actualisation du tableau des effectifs,

Considérant la fin en septembre 2018, du marché de gestion de la Plateforme Régionale de Tests d'Armentières, confié à la société CityWay.

Considérant, l'intérêt financier pour le SMIRT à ne pas renouveler ce marché.

Considérant la nécessité de poursuivre l'exploitation de cette PFR au moment où 8 réseaux y ont installé leurs équipements billettiques.

Considérant l'intérêt pour le SMIRT à internaliser ces missions essentielles à l'interopérabilité quotidienne de la communauté Pass Pass et d'accroître ainsi les compétences internes du SMIRT en ce domaine,

DECIDE

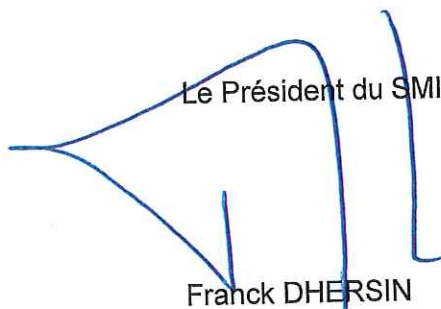
- De créer un emploi permanent de chargé de mission « Responsable de la Plateforme Régionale de Tests » de catégorie A,
- De recruter cette personne en tant que fonctionnaire du corps des ingénieurs ou le cas échéant en tant que contractuel, considérant la nature des fonctions et les besoins du service, si lors du futur jury, aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté sur ce poste dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984),

Correspondance administrative : SMIRT - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : berangere.courty@smirtnpdc.fr - téléphone : 03 20.14.62.00

- De créer un emploi permanent « d'adjoint au responsable de la PFR » de catégorie B,
- De recruter cette personne en tant que fonctionnaire du corps des techniciens ou le cas échéant en tant que contractuel, considérant la nature des fonctions et des besoins du service, si lors du futur jury, aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté sur ce poste dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984),

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN

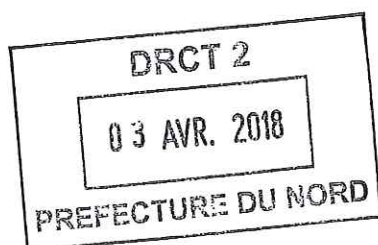


TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMIRT AU 26 MARS 2018

Annexe 1 à la délibération 2018 - 10

POSTE	GRADE	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT AGENT
Filière Administrative						
Une assistante de direction	Adjoint(e) Administrative 2ème cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire administratif et financier	Rédacteur Principal 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Deux chargés de Mission expert (Chargés d'études)	Attachée	A	2	2	complet	Titulaire dont 1 titulaire stagiaire
Un Directeur(trice)-Adjoint(e)	Directeur (trice) Territorial	A	1	1	complet	Titulaire
Filière Technique						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel
Un chargé de Mission expert (Chargé d'études)	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel
POSTES A POURVOIR						
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (article 3.3.2)
Un chargé de mission Responsable de la plateforme régionale de tests	Ingénieur	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (article 3.3.2)
Un adjoint au responsable de la PFR	Technicien	B	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (article 3.3.2)
TOTAL			10	7		